

**M. Jarvis:** Soyons pratiques, quand les gens vont-ils présenter leur déclaration?

**M. Rae:** Je dirai au ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales (M. Jarvis) que c'est lui qui a créé le problème en postant les formules avant l'adoption de la mesure par le Parlement.

**M. Kempling:** Vous n'êtes pas ici depuis assez longtemps.

**M. Rae:** Dans son style habituel, le whip ministériel insinue que je n'ai pas assez d'expérience à la Chambre. Peut-être certains sont-ils ici depuis si longtemps qu'ils ont oublié le principe le plus élémentaire et le plus fondamental du régime parlementaire, qui remonte aux origines du Parlement au dix-septième siècle, et c'est qu'il appartient à la Chambre de tenir les cordons de la bourse. Je me permets de signaler que ce n'est ni le gouvernement, ni l'imprimeur de la reine ou celui qui est chargé d'imprimer les formulaires d'impôt qui a la maîtrise des subsides.

● (1650)

Si le gouvernement est passé uniquement par le désir de ne par retarder de dix jours de plus l'expédition des formulaires d'impôt, c'est qu'il a mal fixé ses priorités. Il vaudrait beaucoup mieux faire comprendre aux Canadiens qu'un débat a eu lieu au Parlement, et que ce débat a retardé la présentation à la Chambre d'un projet de loi. Il vaudrait beaucoup mieux leur faire comprendre que c'est ce débat de la Chambre des communes qui a retardé d'un certain nombre de jours l'expédition des déclarations. Ce serait tout à fait normal. Prétendre le contraire c'est tromper les Canadiens, c'est leur dire que l'imprimeur de la reine et le gouvernement se liguent pour imposer à la Chambre non seulement des délais, mais encore le sens dans lequel elle doit se prononcer, les textes qu'elle doit adopter avant même que nous ayons eu le temps de les débattre.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je regrette d'informer le député qu'il a épuisé son temps de parole.

[Français]

**Mme Céline Hervieux-Payette (Mercier):** Monsieur le président, après avoir été témoin vendredi dernier du spectacle donné par le ministre des Finances (M. Crosbie), on me permettra de donner mon opinion dans une tradition parlementaire un peu plus sobre sur le principe du bill C-20 intitulé: Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu afin d'accorder un crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire et à l'impôt foncier. Dans ce domaine comme dans bien d'autres secteurs le gouvernement progressiste conservateur a voulu improviser plutôt qu'élaborer une politique du logement. Il voulait réaliser trois objectifs ou trois promesses; premièrement, remplir une de ses promesses électorales improvisées à partir des sondages; deuxièmement, donner l'élan nécessaire au domaine de la construction afin de ranimer l'économie; troisièmement, venir en aide aux propriétaires de maison unifamiliale étouffés par les taxes foncières et maintenant égorgés par le taux d'intérêt

### *Temps alloué*

hypothécaire qui a atteint son plus haut niveau de notre histoire.

Monsieur le président, bien que l'opposition libérale reconnaisse qu'il faille venir en aide aux propriétaires, elle déplore que le gouvernement progressiste conservateur n'ait pas été plus original dans ses propositions. Si l'on tient seulement compte du taux d'intérêt hypothécaire décrété sous l'administration actuelle, les bénéficiaires d'une telle loi sont annihilés. Au lieu de s'attaquer à l'effet, nous suggérons au gouvernement de chercher la cause, une autre que celle maintes fois répétée, l'administration précédente, et qui ne peut satisfaire la population canadienne, comme l'a démontré le sondage d'opinion la semaine dernière.

Le gouvernement progressiste conservateur doit comprendre qu'il n'achètera pas la crédibilité qu'il lui manque en offrant un crédit hypothécaire. Ce qu'on attend de lui, c'est bien plus le sens des responsabilités, de la direction d'un pays, dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Quant au second objectif de cette loi, voici ce qu'en pense M. Barry Gander, spécialiste de la construction. On peut lire dans la revue *Construction*, de décembre 1979, les propos suivants, et je cite à la page 13:

En fait, si le gouvernement a l'impression de «s'être occupé» de l'industrie de la construction par son programme de déductibilité des hypothèques, cette impression sera durement battue en brèche lorsqu'il se rendra compte que 75 p. 100 de la construction est non domiciliaire.

Et M. Gander de préciser:

La leçon qu'il faut tirer des intentions annoncées par le gouvernement au cours de la présente session parlementaire est claire: mises à part quelques mesures de portée régionale, l'industrie a besoin d'un menu bien plus varié que celui annoncé jusqu'à aujourd'hui et nous préférierions connaître ce menu avant plutôt qu'après la faillite de l'une de nos entreprises.

Qu'il suffise de mentionner le programme de construction d'édifices gouvernementaux dont la plupart ont été supprimés à travers le pays, programme qui aurait répondu en grande partie au vœu des professionnels de la construction. Il n'a même pas effleuré la pensée du gouvernement actuel dans la reprise de la construction. C'est là une des nombreuses démonstrations faites par le gouvernement actuel de son incapacité à prendre des décisions éclairées, sans partisanerie, sans souci de pur électoralisme. Les Canadiens ont pu constater qu'ils avaient été bernés le 22 mai, et ce n'est pas avec une loi comme le bill C-20 qu'ils vont reprendre confiance dans un gouvernement qui n'a pas de leadership.

Sur le plan économique il s'en remet au secteur privé ou encore aux provinces. Probablement que le cas de l'Alberta peut se résoudre sans trop de difficultés. Mais celui des provinces de l'Atlantique, celui du Québec et des autres provinces, il faut plus que des vœux pieux. Jusqu'à ce jour, quel genre d'entente, monsieur le président, a conclu ce gouvernement avec le secteur privé pour assurer la relance économique du pays? Combien de sociétés de la Couronne ont été vendues?

Quant au troisième objectif, celui de venir en aide aux propriétaires en difficulté, le *Toronto Real Estate Board*, dans son mémoire de juillet 1979, fait des suggestions qui nous semblent intéressantes et surtout moins coûteuses que celles